

RAPPORT BUDGETAIRE 2024

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

I) PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2024

1) *Budget 2024 : la Ville poursuit ses ambitions*

Depuis plusieurs années maintenant, les rapports budgétaires font état des contraintes externes qui pèsent sur les finances de la Ville. L'exercice 2024 ne déroge pas hélas à ce constat. La crise sanitaire a eu lieu il y a maintenant 4 ans et impacte encore l'économie sur certains pans. Les tensions géopolitiques mondiales sont venues se rajouter provoquant des flambées dans tous les domaines mais principalement pour le gaz et l'électricité.

Depuis 2020, le coût de l'énergie a progressé de 218% pour la Ville. Ce sont plusieurs millions d'euros qui doivent être fléchés vers les dépenses de fluides au détriment de nouvelles dépenses pour l'amélioration du bien-être des albertivillariens.

Ainsi, malgré des dépenses contraintes qui viennent grever le budget, la municipalité a fait le choix cette année encore de préserver le quotidien des habitants. Le levier de la fiscalité et de la hausse des prix ne sera donc pas activé.

Les événements culturels et les festivités continueront d'agrémenter la vie municipale tout au long de l'année avec l'envie particulière de communier tous ensemble lors de cet événement exceptionnel que seront les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les efforts en terme de dépenses d'équipement sont également maintenus tant dans le domaine du sport (stades, gymnases, piscines), de la santé et de la solidarité (pôle santé dédié aux femmes, 3^{ème} maison pour tous) que de l'éducation (rénovations thermiques, cours oasis).

L'équipe municipale affiche ses politiques publiques jugées prioritaires à savoir la sécurité, le développement durable, la santé, l'éducation, le sport, la solidarité, le cadre de vie et la culture.

La construction de ce budget principal (BP) 2024 s'est fait avec un objectif clair et la même ambition à savoir préserver: préserver les efforts engagés pour les albertivillariens mais également préserver les indicateurs financiers au-delà des seuils d'alerte.

Ce rapport budgétaire ayant été préparé avant la clôture définitive des comptes, les éléments de comparaison ont été réalisés par rapport au BP 2023 ainsi qu'au pré CA 2023 lorsque cela était possible. A noter également que des ajustements ont pu avoir lieu pouvant expliquer quelques différences à la marge avec le Rapport d'orientation budgétaire.

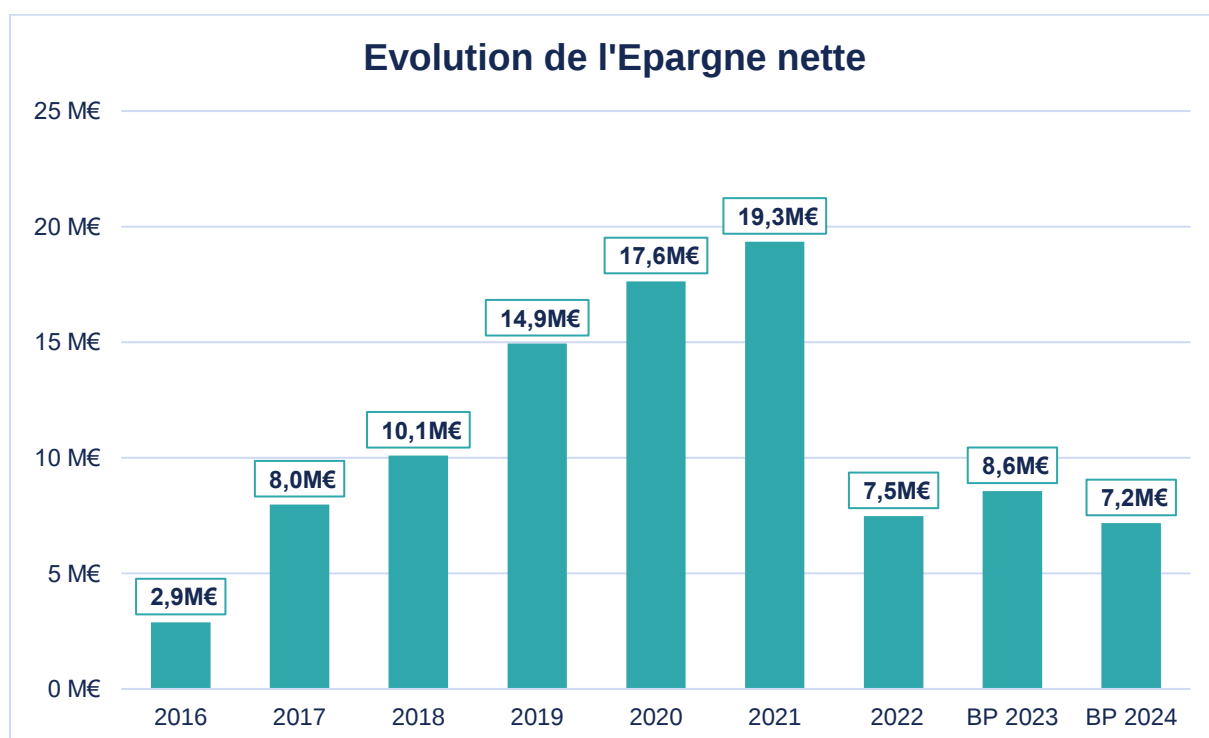
2) Des contraintes toujours plus fortes mais des politiques publiques préservées

Pour 2024, le montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget s'élève à **176,8 M€** (+4,6% par rapport au BP 2023) et celui des dépenses réelles de fonctionnement à **158,3 M€** (+5,4% par rapport au BP 2023).

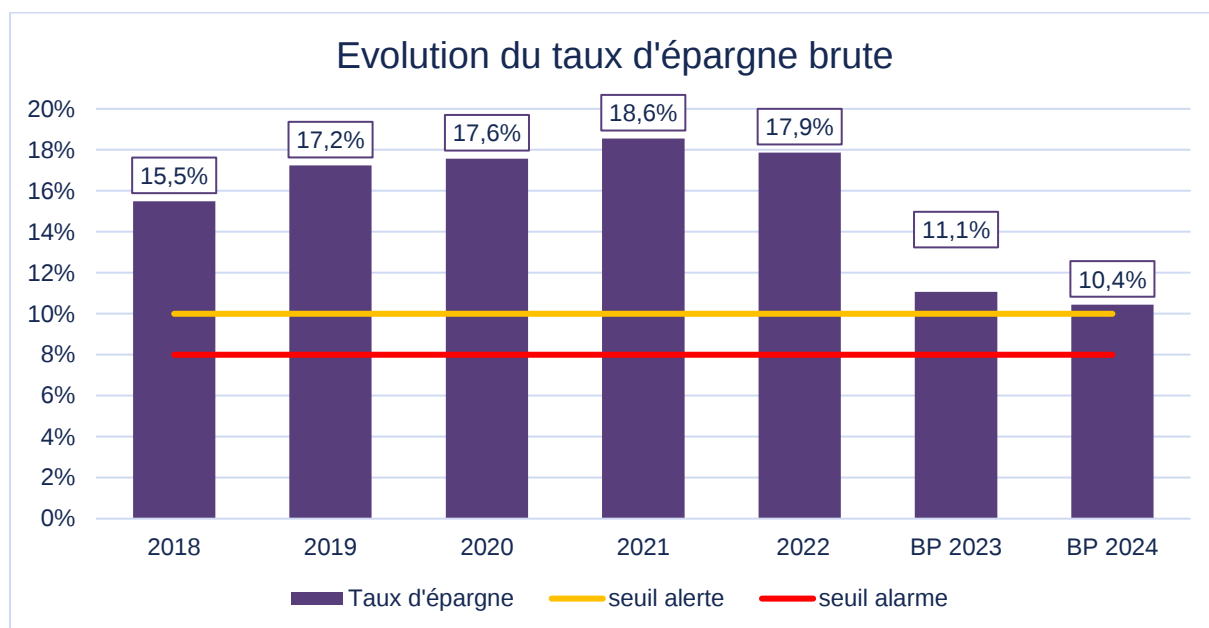
En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à **46,9 M€** et les recettes réelles à **28,4 M€**, sans emprunt d'équilibre. Les dépenses d'équipement s'établissent à près de 33,4 M€ (contre 52,4 M€ au budget primitif 2023).

L'année 2023 était marquée par un pic d'investissements du fait des équipements olympiques. Cette nouvelle année n'est pas en reste avec un niveau de dépenses d'équipement dans la fourchette haute des dépenses d'investissement des 10 dernières années. Cela traduit la volonté de la Ville de poursuivre la construction de ses infrastructures pour palier à son sous-équipement et rénover le bâti existant. L'objectif est toujours le même : apporter un meilleur cadre de vie à la population dans des domaines variés tels que le sport, l'enseignement, la santé, la sécurité et la solidarité.

En 2024, la progression des recettes est moins rapide que celle des dépenses ce qui induit mécaniquement une baisse de l'épargne nette par rapport au BP 2023.



Le taux d'épargne connaît ainsi une baisse, néanmoins il reste au-dessus des seuils recommandés avec un taux au BP 24 de 10,4% (le seuil d'alarme étant à 8%).



Bien que les contraintes économiques extérieures continuent de peser sur les finances de la Ville, le choix a été fait pour ce nouveau budget de limiter l'impact pour les habitants et de poursuivre la trajectoire de la politique engagée depuis 2020.

Ainsi, il n'y aura ni hausse de la fiscalité ni révision de prix des services aux familles en 2024 alors même que les services aux albertivillariens seront maintenus (kit scolaire, colis des seniors, festivités Jeux Olympiques etc...).

Cela implique mécaniquement un effet sur les finances de la collectivité. Toutefois, les décisions budgétaires ont été réalisées avec en ligne de mire la volonté, malgré tout, de préserver les grands agrégats économiques.

Dans cette optique, les grandes orientations de la municipalité ont été fléchées vers les politiques publiques jugées prioritaires telles que : le sport, la santé, la sécurité, l'éducation, le développement durable, la solidarité, le cadre de vie et la culture.

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 158,3 M€, soit un budget en hausse (5,4%) par rapport au BP 2023

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2024	évolution BP24 / BP 23
014	Atténuation de produits	1 000 €	1 000 €	0,0%
011	Charges à caractère général	28 456 644,46 €	30 731 524,84 €	8,0%
012	Charges de personnel et assimilées	81 101 969 €	86 535 000,00 €	6,7%
65	Autres charges de gestion courante	36 392 866 €	36 400 613 €	0,0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		145 952 479 €	153 668 138 €	5,3%
66	Charges financières	3 910 061,54 €	4 442 125,00 €	13,6%
67	Charges exceptionnelles	200 000 €	200 000 €	0,0%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	167 000 €		-100,0%
022	Dépenses imprévues			
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		150 229 541 €	158 310 263 €	5,4%

Cette hausse s'explique par deux phénomènes principaux :

Les charges à caractère général se présentent en hausse de 8 % par rapport au BP 23 dont une grande partie s'explique par l'augmentation des fluides (hausse de prix ainsi que les nouveaux équipements), des contrats de maintenance et de l'inflation sur les fournitures et les coûts de restauration. Ces inscriptions sont des prévisions, mais le contexte actuel amène à être prudent quant à ces montants.

Cette année encore les charges de personnel prennent en compte de nouvelles évolutions législatives en plus de l'évolution naturelle du glissement vieillissement technicité (GVT). Si la masse salariale progresse de +6,7% par rapport au BP 23, la hausse par rapport au pré CA 23 (incluant les évolutions réglementaires ayant lieu en 2023) est, elle, de +2,2% soit un niveau équivalent au GVT moyen observé dans la fonction publique.

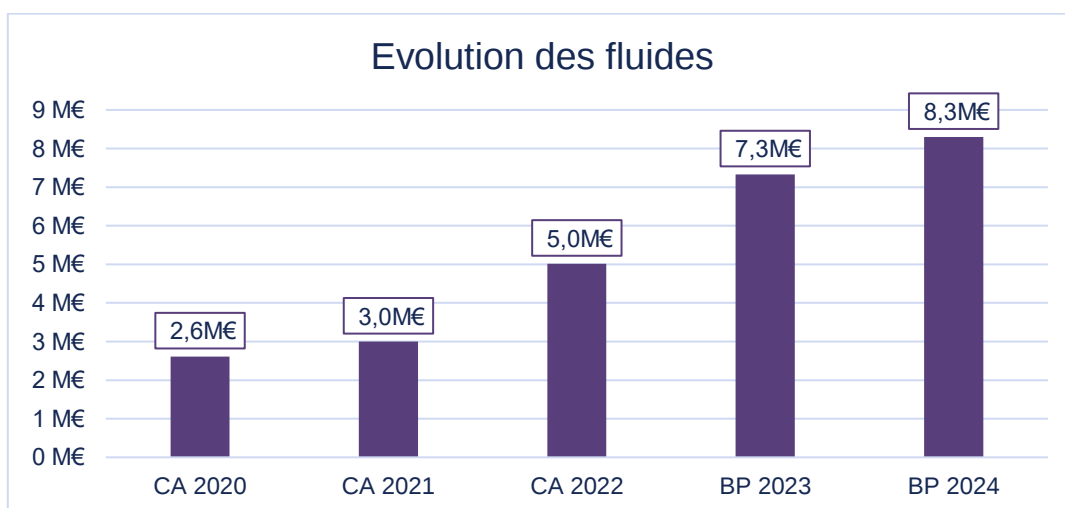
1) Les charges à caractère général (Ch. 011) qui s'élèvent à 30,7M€ au BP 2024 progressent à nouveau sous l'effet de la forte augmentation des charges contraintes

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont le poste de dépenses qui connaît la hausse la plus dynamique parmi les dépenses réelles de fonctionnement, avec +8% par rapport au BP 23.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2024	évolution BP24 / BP 23
011	Charges à caractère général	28 456 644,46 €	30 731 524,84 €	8,0%

Cette nouvelle année est à nouveau marquée par un environnement inflationniste sur les prix de l'énergie, de la maintenance et de la restauration. Par ailleurs, de nouvelles structures inaugurées en 2023 (venant donc peser en année pleine) ou à venir (les équipements olympiques, la troisième maison pour tous) viennent peser également en terme de fluides et de dépenses de gestion :

- **Les dépenses de fluides présentent une nouvelle augmentation.** Comme évoqué au sein du rapport d'orientation budgétaire, le contexte économique et géopolitique ne s'améliore pas. Une hausse des prix du gaz et de l'électricité sont prévues sur l'exercice. En vue d'accéder à une énergie plus durable et plus économique, le raccordement des équipements au réseau de chaleur (SMIREC) est réalisé dès que cela est possible. **Le coût des fluides pour la ville a bondi de +218% entre 2020 et 2024 soit +5,7 M€.**



- **La hausse de la restauration scolaire :** le montant inscrit au BP 2024 pour les dépenses de restauration est de 4,9 M€ soit une hausse de +7,7% par rapport au BP 2023. Des ajustements avaient été réalisés en cours d'année lors des étapes budgétaires afin de prendre en compte l'inflation. Par comparaison avec le pré CA 2023, la progression est de +1,4%. Cette nouvelle inscription intègre le coût des goûters et le coût de l'inflation. A noter que la Ville ne porte plus la charge du portage des repas qui est transférée au CCAS.
- **Les frais de maintenance (+408 K€) :** chaque année les contrats de maintenance (préventive et curative) sont amenés à augmenter en raison de l'indexation de leur prix sur un indice de référence (en constante augmentation ces dernières années). Par ailleurs, un état des lieux a été fait sur l'ensemble des contrats de maintenance de la Ville et il convient d'en souscrire de nouveaux pour être couvert en terme de sécurité.

- **les charges locatives et de propriétés sont estimées en hausse de +194 K€** : cette ligne de dépense subit, elle aussi, les effets de l'inflation (estimation d'une augmentation de +5% par rapport au BP 2023).

Cependant, malgré ces hausses la municipalité fait le choix de poursuivre sa politique d'amélioration du cadre de vie et du bien-vivre pour les habitants :

Les seniors pourront, cette année encore, bénéficier des colis de fin d'année (55 K€ en hausse par rapport au BP 23), du cabaret (27 K€) et de Auberiv'ages (23 K€).

Dans le domaine de l'enseignement, la Ville a été retenue pour tester le retour de l'uniforme à l'école. Cela représente une nouvelle dépense estimée à 100 K€ dont la moitié est prise en charge par l'Etat. Le kit de rentrée scolaire est maintenu pour un montant de 103 K€.

Le domaine des loisirs et de l'évènementiel est soutenu par ce nouveau budget. L'Embarcadère poursuit sa programmation qui profite à de plus en plus d'albertivillariens grâce aux tarifs préférentiels (275 K€ d'achats de spectacles).

L'éducation artistique et culturelle reste une priorité et la culture sera également mise en avant à travers des événements tout au long l'année (230 K€)

Dans le secteur du sport, le dispositif Tonus ainsi que l'école municipale du sport perdurent et continuent de proposer leurs offres sportives.

L'année sera surtout marquée par le déroulement des Jeux Olympiques sur le territoire avec des festivités proposées aux habitants (150 K€).

Le domaine de la sécurité est maintenu à un niveau similaire de crédits budgétaires à hauteur de 621K€, lui permettant d'effectuer ses actions de prévention, le renouvellement des équipements individuels de protection à destination des agents ou encore les frais de gardiennage des manifestations publiques et des divers bâtiments de la ville (notamment la sécurité lors des JOP).

L'action pour l'emploi est également mise en avant avec l'ouverture de la mission emploi en 2023 qui se voit dotée d'un budget supplémentaire de 12 K€ afin de mener des actions supplémentaires.

A noter également, la participation au CNAS pour 441 K€ en lieu et place de la subvention au COS (impact à la baisse du chapitre 65).

2) La masse salariale est une nouvelle fois impactée par des obligations législatives (Ch. 012)

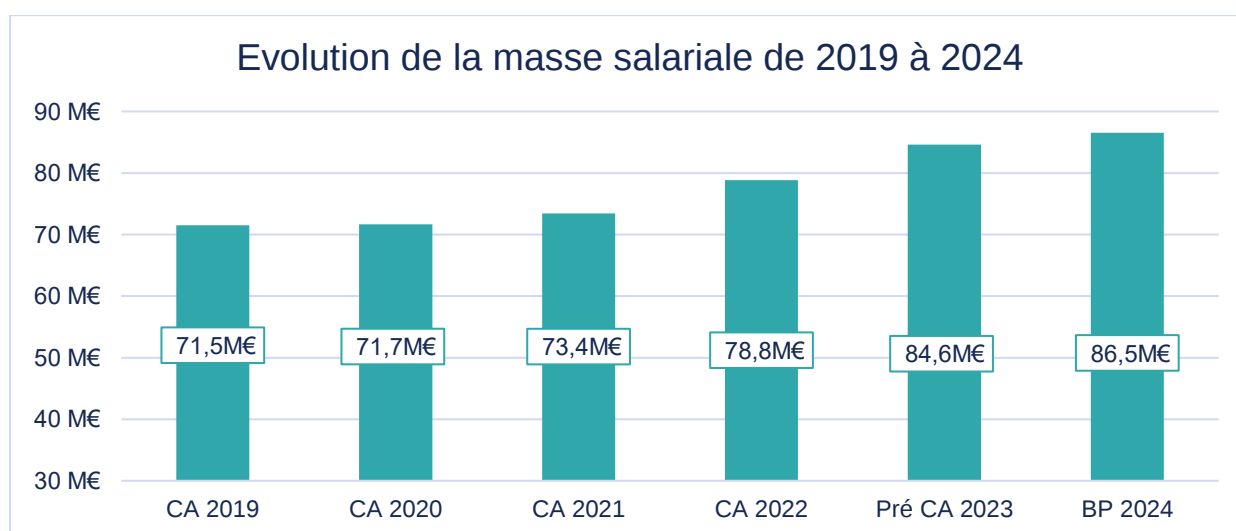
Le budget consacré à la masse salariale connaît une augmentation de +2,2% par rapport au pré CA 2023 (+6,7% par rapport au BP 23). Pour comprendre cette hausse, il est nécessaire de revenir sur les dépenses de masse salariale en 2023, qui pèseront en année pleine sur 2024, ainsi que sur les nouvelles évolutions législatives.

Parmi elles, **l'augmentation de 5 points d'indice** pour un coût estimé à 900 K€ et le **versement de primes exceptionnelles** (prime Coquerel pour +110 K€ et prime pouvoir d'achat pour +300 K€). **L'évolution du taux de remboursement des frais de transports** pèsera en année pleine en 2024.

La mise en service des nouveaux équipements de la Ville aura, elle aussi, un impact sur la masse salariale. L'ouverture du Centre Aquatique du Fort, du Gymnase Guy Môquet ainsi que la maison des services de La Halle Villette (+200 K€).

L'organisation de festivités autour des JOP 2024 et des élections européennes devraient coûter respectivement +100 K€ et +60 K€.

A ces éléments de contexte s'ajoutent le phénomène de glissement vieillissement technicité (GVT). Une moyenne de +2% d'évolution d'une année sur l'autre étant constaté dans la fonction publique, compte tenu de toutes les évolutions évoquées ci-dessus, la hausse totale de la masse salariale de 2,2% apparaît donc cohérente.



3) Stabilité des subventions aux associations et aux partenaires

Chapitre	Libelle	BP 2023	BP 2024	évolution BP24/BP23
65	Autres charges de gestion courante	36 392 866 €	36 400 613 €	0,0%

Le chapitre 65, qui regroupe les subventions et participations extérieures, est stable de BP à BP.

Les grands postes de dépenses de ce chapitre se déclinent ainsi :

Autres charges de gestion courante (65)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Subvention d'équilibre des budgets annexes	1,8 M€	0,8 M€	1,0 M€	1,7 M€	1,7 M€
Contributions et participations obligatoires	23,5 M€	23,6 M€	24,2 M€	25 M€	25,1 M€
Subventions versées	10,8 M€	9,9 M€	9,4 M€	8,2 M€	7,5 M€
Autres charges des gestion courante	1,0M €	1,0 M€	1,3 M€	1,5 M€	2,1 M€
Total	37,1 M€	35,3 M€	35,9 M€	36,4 M€	36,4 M€

L'inscription prévue au titre des associations et des structures partenaires diminue principalement du fait de la fin du versement de la subvention au COS (600 K€) remplacé par le CNAS dont l'impact est visible sur le chapitre 011.

Pour le reste, la Ville poursuit son fonctionnement sous enveloppe avec réception des candidatures par le guichet unique et analyse de ces dernières avant attribution des montants.

Plus précisément, concernant le **versement aux budgets annexes et aux établissements publics rattachés**, la répartition se réalise comme suit :

Versements aux budgets annexes et établissements rattachés		BP 2023	BP 2024
Budgets annexes	Centre municipal de santé	1 717 796 €	1 761 894 €
	Projet de réussite éducative	65 000 €	65 000 €
Etablissements rattachés	Conservatoire à rayonnement régional	2 236 928 €	2 236 928 €
	CCAS	1 511 200 €	1 608 200 €
	Aubermédiation	331 682 €	331 682 €
TOTAL		5 862 606 €	6 003 704 €

- Le travail réalisé au sein du CMS ces dernières années permet d'optimiser les recettes (participations, subventions, recettes patientèle) tout en proposant un service de soin performant. La subvention d'équilibre est ainsi quasiment stable par rapport au BP 2023, et ce, malgré la hausse des coûts des fournitures et de la masse salariale.
- Le centre communal d'action sociale (le CCAS est un établissement public administratif rattaché à la Ville d'Aubervilliers) présente une subvention en hausse par rapport à 2023 (+ 100 K€). Le centre est impacté par l'inflation et des demandes d'aides des citoyens plus conséquentes. A cela s'ajoute, comme pour la Ville, la hausse contrainte des frais de personnel.

Par ailleurs les trois autres structures restantes reçoivent un montant stable par rapport à 2023 :

Pour son passage en EPCC, le conservatoire se voit attribuer une subvention de 2,23M€, identique à l'année précédente.

La subvention du PRE est également maintenue à 65 K€ comme précédemment, tout comme celle du GIP Aubermediation (331,7 K€).

Enfin, les **contributions obligatoires poursuivent leur progression** : le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT Plaine Commune est estimé à 19,48 M€ soit une légère baisse de -0,8% par rapport au BP 2023 en raison de l'ajustement suite au transfert de la compétence stationnement. L'évolution de la contribution obligatoire au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) est en forte augmentation : +7,8% par rapport au BP 2023.

Enfin, exceptionnellement en 2024, la Ville devra verser à l'Etat **une clause de reversement** de 500 K€ pour la cession du 81 avenue Victor Hugo.

4) Les charges financières en hausse de +13,6%

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2024	évolution BP24 / BP 23
66	Charges financières	3 910 061,54 €	4 442 125,00 €	13,6%

Les frais financiers liés à la dette sont en hausse à 4,44 M€ pour 2024. Si cette progression tient compte de la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers, l'augmentation est principalement due à la souscription d'un nouvel emprunt de 14 M€ en 2023 pour financer les équipements olympiques.

III) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Dans un environnement économique toujours plus contraint, **l'optimisation des recettes de la Ville est une nécessité**. La municipalité a toutefois fait le choix de ne pas réviser les tarifs des services aux familles ainsi que les taux d'imposition afin de ne pas alourdir les charges portées par les habitants déjà fortement impactés par la crise énergétique.

Au BP 2024, **les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) progressent de 4,6% par rapport au BP 2023**. A ce stade, il ne s'agit néanmoins que de prévisions : en effet, la Ville n'a pas reçu, à ce jour, les notifications correspondant aux produits fiscaux et aux dotations pour 2024.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	BP 2024	évolution BP24/BP 23
013	Atténuations de charges	750 000 €	550 000 €	-27%
70	Produits des services, domaines, ventes	12 028 965 €	10 425 873 €	-13,3%
73	Impôts et taxes	111 872 297 €	114 517 683 €	2,4%
74	Dotations, subventions et participations	42 247 732 €	47 775 086 €	13,1%
75	Autres produits de gestion courante	990 755,97 €	2 466 776,00 €	149,0%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		167 889 750 €	175 735 418 €	4,7%

1) LES PRODUITS DES SERVICES SONT EN BAISSÉ (CH. 70)

Pour 2024, les recettes tarifaires (Chap. 70) affichent une baisse de -13,3% par rapport au BP 2023 (-5,27% par rapport au pré CA2023). Cela s'explique principalement par :

- La perte des recettes de stationnement et de forfait post-stationnement qui sont transférés au même titre que les dépenses à Plaine Commune (-1,5 M€);
- La baisse des recettes de 150 K€ suite au transfert du budget restauration - portage des repas de l'autonomie qui est désormais pris en charge par le CCAS en dépenses et en recettes.

On retrouve également l'inscription du remboursement des mises à dispositions de personnel par les associations (496 K€ compensés en dépense de fonctionnement par une subvention complémentaire du même montant).

Les recettes de cantines sont légèrement en baisse en 2024 (1,3 M€) par rapport au BP 2023 (1,4 M€) soit une baisse de 100 K€ en raison de la diminution des effectifs.

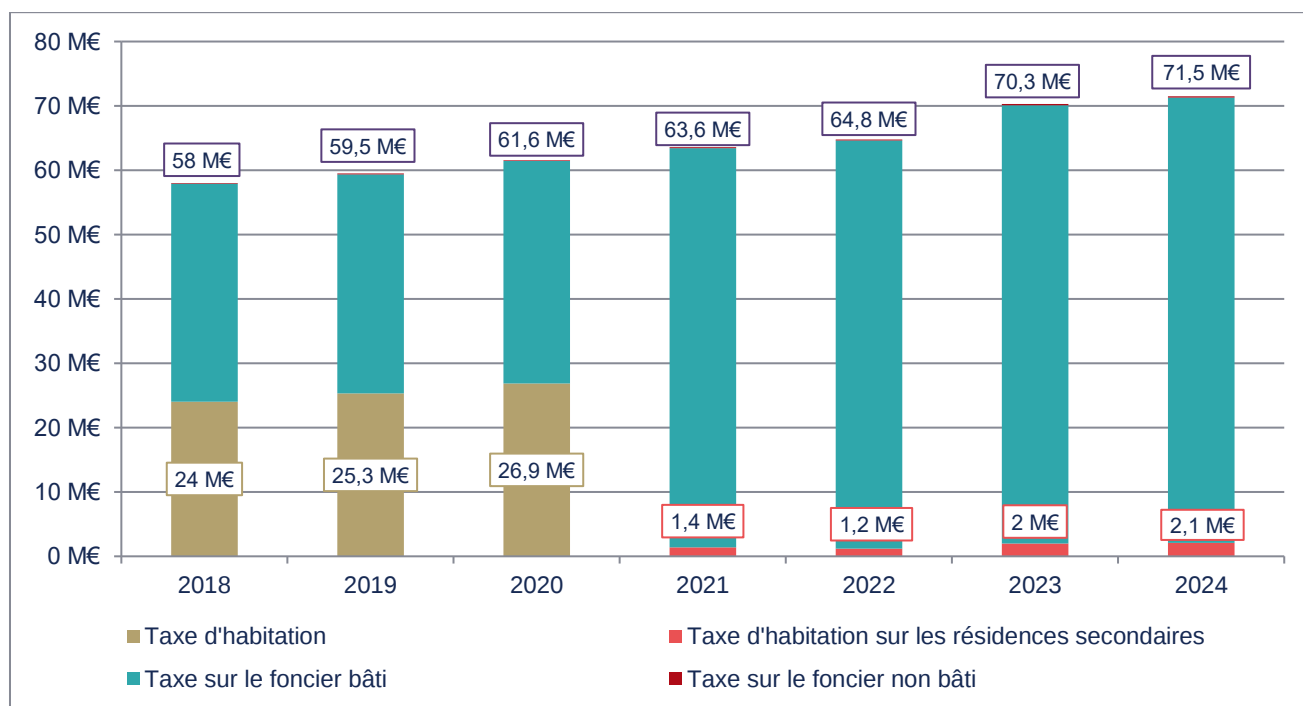
2) LES RESSOURCES FISCALES ET DE PEREQUATION PROGRESSENT DE 2,4% PAR RAPPORT A 2023 (CH. 73)

a) Les recettes fiscales

Pour 2024, le produit de la fiscalité directe locale augmente de +2,4% par rapport au BP 2023, et ce **sans hausse de taux**. Une hausse moins dynamique qu'en 2023 (+8,5% entre le CA 2022 et le pré CA 2023), ce qui s'explique notamment par le ralentissement de l'inflation. **En effet,**

la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité s'établit à +3,9% en 2024 (contre +7,1% en 2023).

Evolution de la fiscalité directe locale (2018-2024)



Pour rappel, l'année 2021 a marqué l'entrée en vigueur du transfert de la part départementale de la taxe foncière au profit des villes afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme a amené à modifier le taux de taxe foncière en additionnant au taux Ville le taux départemental. Cela reste totalement neutre pour les contribuables qui ne paieront plus de taxe foncière au département.

b) La péréquation horizontale

Au titre de la **péréquation**, la ville d'Aubervilliers est bénéficiaire de 2 fonds - le **FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) et le **FSRIF** (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France).

La loi de finances a maintenu pour 2024 un montant d'enveloppe globale stable pour ces deux ressources, à savoir 1 Md€ pour le FPIC et 350 M€ pour le FSRIF. L'évolution de ces recettes pour la ville d'Aubervilliers ne dépendra donc que des variables entrant dans le calcul de ces fonds de péréquation.

Par prudence, ces recettes ont été alignées sur les montants perçus en 2023 (2,0 M€ pour le FPIC et 10,05 M€ pour le FSRIF). Les notifications officielles intervenant traditionnellement après le vote du budget, un ajustement aura lieu lors des prochaines étapes budgétaires. A savoir que la loi de finances pour 2023 a apporté des modifications de répartition du FPIC, élargissant le nombre de collectivité éligible.

Ayant connu une baisse des montants perçus en 2023 par rapport à ceux budgétés en raison de la conjoncture économique, **les droits de mutation (article 73123) sont inscrits en baisse à hauteur de 2 M€** (contre 2,3 M€ au BP 23).

L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris reste stable cette année encore à 27,5 M€ tout comme la taxe sur l'électricité (1,1 M€).

c) Les compensations fiscales impactées par les réformes gouvernementales

La réforme des impôts de production a entraîné une baisse du produit de taxe foncière des locaux industriels. En effet, les valeurs locatives utilisées dans le calcul de l'imposition sont divisées par deux. Il en résulte une perte de fiscalité pour la collectivité qui est compensée par l'Etat. Ainsi, la ligne « 74833 – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière » s'élève à 4 M€ au BP 24 contre 3 M € au BP 23 et permet d'ajuster le niveau de compensation sur celui perçu l'année dernière.

3) LES DOTATIONS SONT EN AUGMENTATION

La Ville perçoit principalement 2 dotations de l'Etat : **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Politique de la Ville (DPV).**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de 3 parts :

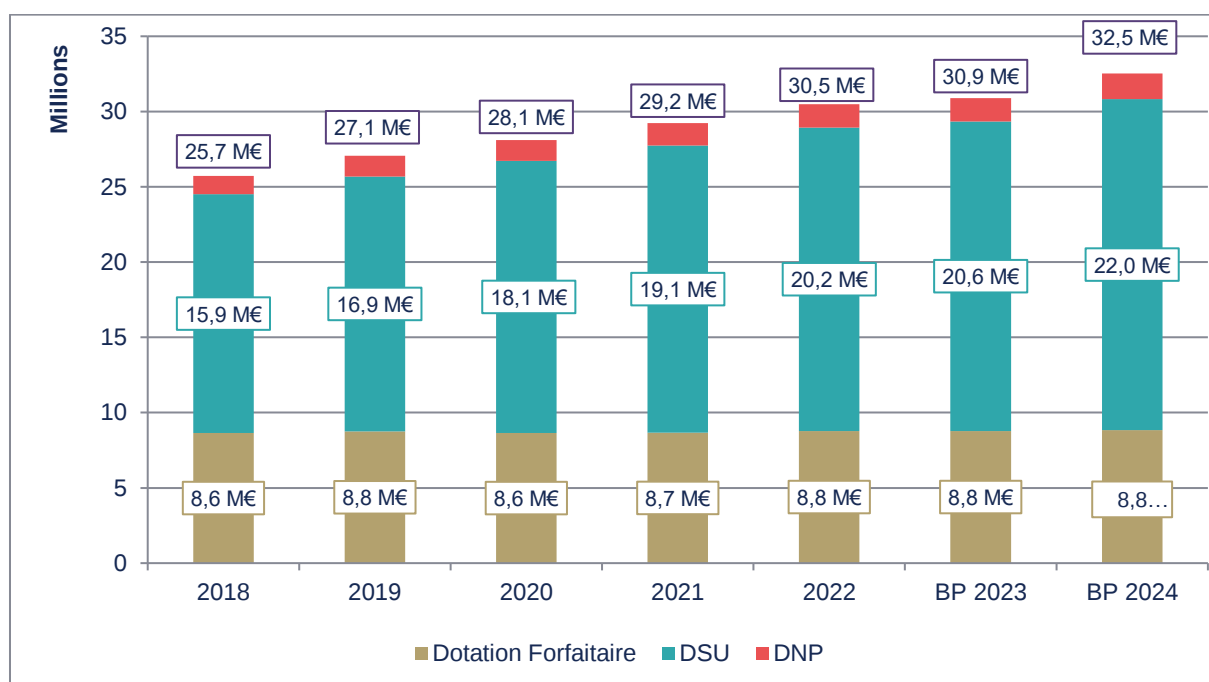
- La Dotation forfaitaire (DF)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Comme chaque année, la dotation forfaitaire a été maintenue au niveau notifié l'année précédente. Il en est de même pour **la DNP dont l'enveloppe est maintenant figée depuis plusieurs années.**

La Ville devrait toutefois bénéficier du nouvel abondement de la dotation de solidarité urbaine décidé par l'Etat dans le cadre de la loi de finance (+140 M€ par rapport à 2023). A ce titre, **la DSU est inscrite en hausse de +3,5 % à 22 M€ par rapport au montant perçu en 2023 (+7% par rapport au BP 2023).**

Au global, la DGF de la Ville est estimée avec une progression de 5,3% entre le BP 2023 et le BP 2024.

Une dotation globale de fonctionnement en hausse



Quant à la DPV, elle est estimée à 3,3 M€, soit +1,3 M€ par rapport au BP 2023. Cette prévision est revue à la hausse en raison de subventions obtenus précédemment et dont le solde pourrait être perçu suite à la fin des travaux à venir.

4) DES PARTICIPATIONS EN AUGMENTATION DE +27,5%

Les recettes des partenaires de la ville (Etat, CAF, Département etc...) augmentent de +27,5% à 7,6 M€, ce qui présente une hausse importante par rapport au BP 2023.

La principale augmentation provient d'une modification d'imputation par rapport à l'année précédente de la participation du Département dans la prise en charge des personnels de services sociaux conventionnés (+1,3 M€).

La participation de la CAF dans le cadre des centres de loisirs primaires et maternels ainsi que dans le domaine de la petite enfance est en nette progression (+612 K€).

La préfiguration de la 3^{ème} maison pour tous prévue pour 2024, avec une intégration de services affiliés au réseau France Services, permet à ce titre de percevoir des recettes de la CAF et d'autres financeurs à hauteur de 166 K€.

Par ailleurs, comme le prévoit la convention, le montant de recette de participation pour la PMI s'élève à 130 K€.

En outre, le dispositif de la cité éducative se poursuit, l'Etat y participe cette année à hauteur de 95,6K€.

5) LES AUTRES RECETTES

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » présente une hausse conséquente de +149% liée à une recette exceptionnelle de 1,5 M€ pour un avoir de trop-versé sur le gaz. En effet, en 2023 la Ville a pu renégocier le prix payé pour le contrat de gaz mais les factures avaient déjà été réglées. Afin de régulariser, la société Dalkia versera le montant de 1,5 M€. Pour des raisons techniques, contrairement à ce qui était indiqué dans le ROB, la régularisation ne se fera pas par une réduction sur les factures 2024 mais par le remboursement du trop-versé.

Les revenus des loyers sont en hausse de 21,5% à 729 K€ du fait de l'intégration sur la Ville des loyers d'Arradon qui étaient auparavant perçus sur le budget de la Caisse des Ecoles.

L'aide du fonds de soutien, inscrite au chapitre 76 « produits financiers », est stable à 1,031 M€.

Pour rappel la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023. Avec la M57, le chapitre 77 « produits exceptionnels », devient des « produits spécifiques ». Ainsi les inscriptions que la Ville a pour habitude d'effectuer sur ce chapitre sont dorénavant intégrées au chapitre 75.

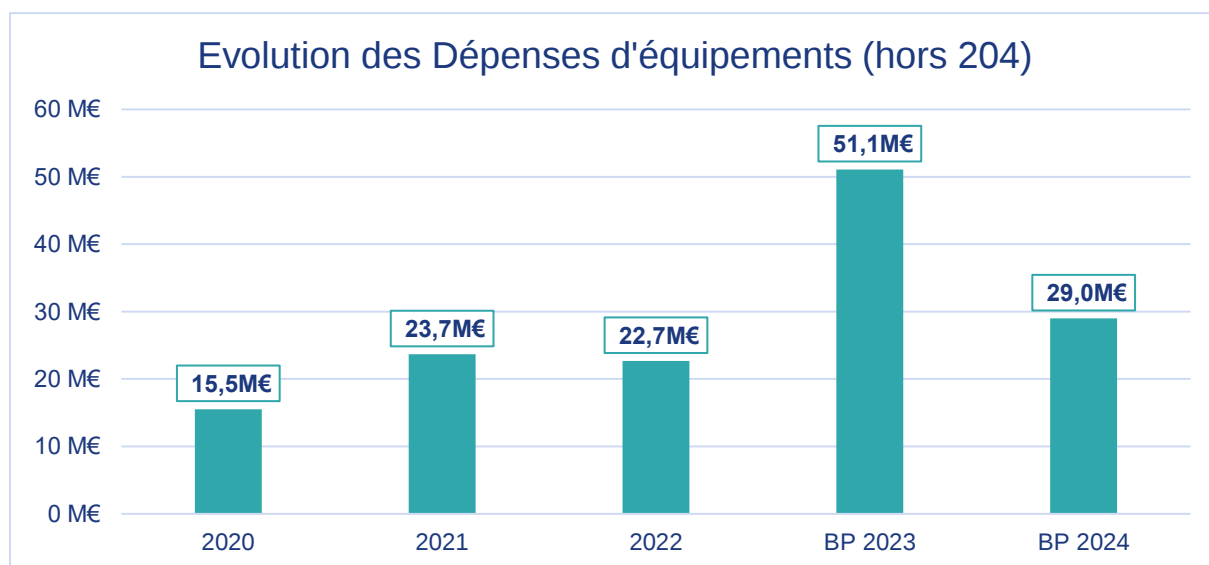
IV) POURSUITE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT DANS DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'équipement s'élèvent à 29 M€ (ch. 20, 21, 23 et opérations)

En 2024, l'inscription des dépenses d'équipements s'élèvent à 29 M€, soit un niveau en baisse par rapport à 2023, une année essentiellement portée par les travaux des équipements olympiques. Ils ont occupé une part importante de l'enveloppe d'investissement soit + 34,1 M€ (56,9%) sur une année.

Pour le BP 2024, la collectivité souhaite maintenir son effort d'investissement. Les dépenses concerneront essentiellement la rénovation et la reconstruction des équipements sportifs, la réhabilitation des écoles de la commune ainsi que la création d'un pôle santé pour les femmes.



Pour répondre aux besoins des albertivillariens, la nouvelle municipalité a décidé de décliner ses investissements comme suit :

➤ **Dans le domaine de la sécurité :**

- 1,1 M€ pour la sécurité des bâtiments et la sécurité informatique ;
- 842 K€ pour le déploiement de la vidéosurveillance.

➤ **Dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance :**

- 1,5 M€ pour l'entretien des bâtiments scolaires ;
- 1,5 M€ pour les cours Oasis ;

- 655 K€ de travaux d'optimisation énergétique sur plusieurs établissements scolaires ;
- 600 K€ pour le groupe scolaire du Fort ;
- 440 K€ de mobiliers scolaires, centres de loisirs et centres de vacances ;
- 275 K€ pour l'installation de zones d'ombre au sein du groupe scolaire Malala ;
- 250 K€ dans l'installation de jeux de cours ;
- 20 K€ pour la création de classes de TPS ;
- 12 K€ pour la crèche du Fort.

➤ **Dans le domaine du sport :**

- 3 M€ pour le gymnase Guy Môquet ;
- 2,2 M€ pour la réhabilitation du stade du Dr Pieyre ;
- 2 M€ pour le centre aquatique du Fort ;
- 1,1 M€ pour la rénovation du stade Delaune ;
- 1 M€ pour le réaménagement de la Fosse Nautique de Pératou ;
- 574 K€ pour la rénovation de la salle de boxe.

➤ **Dans le domaine de la santé, du social et de la qualité de vie :**

- 1,7 M€ pour la restructuration de la Halle Villette (Maison pour Tous, maison France Service) ;
- 873 K€ pour les travaux de création d'un pôle femmes et d'un accueil de soins non programmés au CMS ;
- 10 K€ pour l'aménagement des terrains familiaux.

➤ **Dans le domaine de la rénovation / entretien des bâtiments communaux :**

- 1,5 M€ pour l'entretiens des bâtiments ;
- 1,1 M€ de sécurisation des bâtiments ;
- 830 K€ pour des travaux de rénovation du CTM ;
- 705 K€ pour des travaux d'adaptation fonctionnelle ;
- 545 K€ pour le programme d'économie d'énergie ;
- 300 K€ pour des études liées au site de Piscop ;
- 275 K€ pour le réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de ville et l'Etat civil ;
- 200 K€ pour des travaux d'accessibilité handicapés ;
- 150 K€ pour la rénovation de l'église Notre Dame Des Vertus.

A cela s'ajoute :

- 3,4 M€ budgétés pour la participation à la ZAC du Port Chemin Vert ;
- 1,2 M€ pour le parc informatique ;
- 660 K€ dans le cadre des réserves et du portage foncier ;

- 553 K€ pour le matériel, outillage et mobiliers des services;
- 185 K€ pour le parc de véhicules.

b) Les travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

Pour cette nouvelle année, ce chapitre est inscrit en hausse (1,54 M€ en 2024 contre 1,35 M€ en 2023). Cette hausse s'explique par deux facteurs :

- L'installation de portes anti-intrusion ;
- Le ravalement d'immeubles privés.

Ces dépenses sont réalisées pour le compte de tiers et sont compensées du même montant en recettes via le recouvrement des sommes engagées auprès des propriétaires.

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

a) Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une étude attentive afin d'obtenir un maximum de financement extérieur.

- Les subventions d'équipement estimées à 14,3 M€:

Le BP 2024 prévoit des subventions d'investissements à hauteur de 14,3 M€ décomposées comme suit :

- 10,7 M€ pour la construction des équipements olympiques dont 4,2 M€ de la SOLIDEO, 3,4 M€ au titre de la DSIL, 2,7 M€ de la Métropole du Grand Paris, 200 K€ de la part de la Région Ile de France ;
- 944 K€ de subventions dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la Ville ;
- 400 K€ de subvention pour la réhabilitation du stade Dr. Pieyre.

Des versements de subventions sont également prévu sur l'année pour la réhabilitation de la crèche Le Maut, ainsi que pour le réaménagement de la Halle Villette en centre sociale et maison France Service.

b) Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)

Une enveloppe de 5,7 M€ a été inscrite correspondant principalement aux ventes du 108 rue des cités, 6 rue Paul Bert, 46 rue Charles Tillon, 2 rue de l'Ecluse, 10 rue Arthur Rimbaud, ainsi que du 76 rue des Noyers au 80 rue Heurtault.

c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Au BP 2023, la prévision du FCTVA était de 3,5 M€. Les recettes perçues à ce titre se sont élevées à 3,1 M€ en 2023. En considérant le montant des investissements réalisés en 2023, l'inscription du FCTVA est revue à la hausse pour 2024, elle est estimée à 6 M€.

Par ailleurs, compte tenu du réalisé 2023 et de la conjoncture économique difficile, la taxe d'aménagement a été revue à la baisse à 800 K€ (contre 1,5 M€ au BP 23).

3) BP 2024 : RETOUR DU DESENDETTEMENT

	BP 2023	Pré CA 2023	BP 2024
Evolution du niveau d'endettement	+13 M€	+4 M€	-11,7 M€
Remboursement de la dette (hors refinancement)	10 221 770 €	10 133 240 €	11 670 210 €
Emprunt nouveau (hors emprunt à phase de mobilisation)	23 255 420 € *	14 125 425 €	0 €

* Ce montant correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget primitif de 2023.

Le montant de remboursement de la dette inclus le remboursement de la dette de la Caisse des Ecoles.

Après avoir eu recours à l'emprunt en 2023 pour le financement des équipements olympiques (14 M€ en versement immédiat et 7 M€ en versement avec phase de mobilisation jusqu'en septembre 2025), la municipalité respecte son engagement de **ne plus recourir à l'endettement**. Le travail réalisé par les services lors de la préparation budgétaire a permis d'obtenir un budget 2024 ne nécessitant **pas l'inscription d'un emprunt d'équilibre**.

Ainsi, la Ville pourra de nouveau présenter un désendettement pour l'année 2024.